

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2017**  
**Délibération n° 2017 – 05**

**05 – ARBRE AUX HÉRONS – LANCEMENT DES ETUDES POUR LE PROJET ARBRE AUX HERONS  
ET CO CREATION D'UN FONDS DE DOTATION AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES –  
APPROBATION**

Date de la convocation : le 03 Février 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SOTTER

**Présents : 86**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 11**

Mme CHEVALLEREAU Claudine (pouvoir à M. COUTURIER Christian), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à Mme BLIN Nathalie), Mme FAVENNEC Katell (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), M. GRELARD Hervé (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. JUNIQUE Stéphane), M. MOREAU Jean-Jacques (pouvoir à M. SEASSAU Aymeric), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. NICOLAS Gilles)

**Absent : 0**

**05 – ARBRE AUX HÉRONS – LANCEMENT DES ETUDES POUR LE PROJET ARBRE AUX HERONS ET CO CREATION D'UN FONDS DE DOTATION AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES – APPROBATION**

**EXPOSE**

Un nouveau cœur métropolitain se dessine avec l'engagement de projets urbains majeurs : le réaménagement des quais, l'île de Nantes, les Isles de Rezé et le projet du Bas Chantenay.

Au cœur du Bas Chantenay se trouve la carrière Miséry, une friche de 3 hectares ouverte sur la Loire.

Ce site exceptionnel offre l'opportunité à la Métropole de créer un des plus beaux jardins urbains du monde, destiné aux habitants de la métropole et aux touristes et d'y implanter le nouveau projet des créateurs des Machines : L'arbre aux Hérons.

Le projet d'arbre extraordinaire dans un jardin extraordinaire, né de la rencontre entre un projet urbain et un projet artistique, relie tous les fils de la construction de la métropole de demain : la nature en ville, la Loire retrouvée, la dimension économique, le tourisme, et la culture.

Ce projet unique et singulier permettra à la métropole de franchir un cap en termes de rayonnement et de visibilité mondiale, et aussi de renforcer son développement touristique et économique avec des retombées directes pour le territoire.

Le coût prévisionnel du projet arbre aux hérons est estimé à 35 millions d'€ et repose sur un objectif de co-financement assuré pour un tiers par Nantes Métropole, un tiers par d'autres personnes publiques et un tiers par des partenaires privés (entreprises, particuliers, collectifs...).

**Deux années d'étude de définition préalables**

Pour se doter de ce grand équipement métropolitain attractif et rayonnant la programmation de plusieurs études étalées sur deux années est nécessaire. Elles permettront à la fois de finaliser la conception de l'Arbre aux Hérons et de travailler à son intégration dans son environnement, le futur jardin extraordinaire.

Pour engager ces études et impulser le projet Arbre aux Hérons Nantes Métropole souhaite confier à la SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA) un mandat d'études pour une durée de deux ans (2017-2018).

Cette décision s'inscrit en cohérence avec le fait que NMA soit déjà en charge de l'aménagement de la carrière Misery via un traité de concession d'aménagement voté au conseil métropolitain du 17 octobre 2016.

Ce mandat d'études fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le coût total prévisionnel des études est de 4 millions d'€ que Nantes Métropole s'engage à co financer à hauteur de 2 millions d' €. A ce titre, Nantes Métropole a inscrit 1 million d'€ au budget primitif 2017.

Le complément des études sera financé par des fonds privés déjà identifiés.

**Un projet collectif , des modalités d'animation et de financements innovantes**

Le projet Arbre aux Hérons est soutenu et porté par les acteurs du territoire. En témoigne le collectif d'entreprises et acteurs économiques qui s'organise déjà autour du projet notamment pour participer à son financement dont l'objectif est estimé à 1/3 de fonds privés (entreprises, particuliers, collectifs...).

Pour accompagner cette dynamique collective autour d'un grand projet d'attractivité du territoire et créer ses conditions de réussite, Nantes Métropole s'associe avec les acteurs économiques et les entreprises pour co créer un «collectif Arbre aux hérons» sous la forme juridique d'un fonds de dotation.

Cet outil, dont l'objectif est notamment de financer des actions d'intérêt général concourant à la réalisation du projet Arbre aux Hérons, permettra de mobiliser et d'impliquer concrètement les acteurs du territoire.

Les 1ers membres fondateurs du fonds de dotation sont à ce jour la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, Europe Technologies, le Crédit Mutuel de Loire Atlantique, la Jeune Chambre Economique de Nantes Métropole sud-Loire, Le Relais Atlantique et Nantes Métropole.

Ce fonds de dotation, constitué selon les modalités prévues par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, est une personne morale de droit privé qui a pour vocation de recueillir et centraliser les fonds privés des entreprises et des particuliers désireux de participer au financement de l'Arbre aux Hérons et de les reverser à la Métropole, en vue de la réalisation du projet Arbre aux Hérons.

Ses missions principales sont la valorisation du projet Arbre aux Hérons, la conception et la mise en œuvre de la stratégie de recherche de fonds privés, la collecte des dons et l'animation du collectif d'entreprises, donateurs, et des acteurs du projet réunis autour d'un grand projet d'attractivité du territoire.

La gouvernance du fonds sera assurée par un conseil d'administration constitué des membres fondateurs, dont 4 représentants de Nantes Métropole, et a vocation à être complété des futurs partenaires donateurs qui souhaiteraient y participer.

Il vous est proposé d'approuver la co création du fonds de dotation Arbre aux Hérons et de désigner les représentants de Nantes Métropole.

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE  
PAR 77 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS**

1. Approuve le principe de réaliser les études de définition de l'arbre aux hérons, estimées à 4M€ et co-financées par Nantes Métropole à hauteur de 2 M€ et par des fonds privés.
2. Approuve le principe de création du fonds de dotation « Arbre aux Hérons » avec les acteurs économiques laquelle sera effective une fois la dotation initiale constituée
3. Désigne les représentants de Nantes Métropole qui siègeront au conseil d'administration du fonds de dotation Arbre aux Hérons, soit:

- Johanna ROLLAND
- Fabrice ROUSSEL
- Pascale CHIRON
- Marc RENEAUME

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Nantes, le 10 février 2017

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20170210-2017\_05DC-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2017  
Date de réception préfecture : 20/02/2017

Affichée le 17 février 2017

Transmise en préfecture le :